



## CONSEIL COMMUNAL DE MIES

### Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 30 octobre 2012, le Conseil communal de MIES

- **décide** de réduire le taux d'imposition de 1ct pour le fixer à 49 cts et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2012 (préavis n°7/2012).
- **autorise** la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en suivant la recommandation de la commission des finances et accepte le nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur (préavis n°8/2012).
- **élit** M. Jean-Luc RAY comme délégué suppléant aux SITSE.

Mies, le 30 octobre 2012

Le Président

Y. LUGINBÜHL

Le Secrétaire

D. BEYELER